



SURFER

Comparer les tarifs bancaires sur Internet

Frais trop élevés, manque de transparence... qui n'a jamais pesté contre sa banque et eu envie d'en changer ? Même si ces mouvements d'humeur sont rarement suivis d'effets – seuls 7,5 % des Français changent d'établissement chaque année (1) –, tout client peut désormais consulter les offres de la concurrence sur Internet.

De nombreux sites, dont choisir-ma-banque.com, comparabanques.fr ou panorabanques.com, permettent de comparer les frais d'une centaine d'établissements, à partir d'un profil type ou personnalisé. L'internaute renseigne ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, mail) ainsi que les services bancaires dont il bénéficie, et le logiciel calcule l'écart théorique entre sa banque et les meilleures offres. La plupart des comparateurs sont gratuits, à l'exception de

celui de l'association Que Choisir (quechoisir.org/comparateur/banque) (2). Il faut toutefois accepter de communiquer des informations personnelles, ce qui n'est jamais anodin sur Internet. « Il existe des soupçons, des craintes concernant les ventes de données, mais rien ne permet de l'affirmer, assure Serge Maître, secrétaire général de l'Association française des usagers des banques (AFUB). Ces sites sont généralement financés par les établissements bancaires qui souhaitent connaître les pratiques du marché. »

Utilisés à bon escient, ces outils permettent de se forger une opinion et, le cas échéant, de prendre une décision. L'écart tarifaire entre les établissements s'avère parfois important, notamment entre les banques classiques et leurs consœurs en ligne. Il ne faut cependant pas se méprendre.

« Ces chiffres ne sont que des indicateurs et ne rendent pas compte de la pratique bancaire dans son ensemble, met en garde Serge Maître. Il ne suffit pas de connaître le montant des commissions d'intervention, par exemple, encore faut-il savoir à quelle fréquence elles sont appliquées. Or, cela, aucun logiciel ne peut l'analyser. » Cette approche quantitative ne donne donc qu'une vision réduite de la réalité. Attention : aussi performants soient-ils, ces comparateurs ne traduisent pas la dimension subjective et la qualité du service, « nœud gordien » de la relation entre le client et sa banque.

PAULA PINTO GOMES

(1) Selon l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).
(2) Gratuit pour les abonnés.